

Producteurs, diffuseurs, distributeurs, recrutez un alternant Bac+5

Un jeune à vos côtés pour accompagner vos projets

Un contrat de professionnalisation de 13 mois incluant une formation assurée par des experts de vos secteurs qui permet à l'alternant de répondre aux missions confiées.



Les domaines d'expertise

- Cinéma
- Télévision : programme de flux / de stock
- Musique
- Spectacle vivant

Les compétences acquises en Bac+3 et 4

Basées sur la formation de 2011 à 2013 et 8 à 12 mois de stages à temps plein

- Prise en charge complète du montage des dossiers de production jusqu'à leur finalisation
- Direction de production : dépouillement, plan de travail, budget
- Recherche de prestataires, devis
- Développement de projets
- Recherche de financements / aides publiques et privées
- Acquisition de droits
- Ecriture synopsis et notes d'intention
- Administration de production / gestion et fiscalité, questions sociales, assurances
- Maîtrise du droit de la production et de la propriété intellectuelle
- Gestion des contrats
- Diffusion / distribution
- Culture comptable / Maîtrise d'Excel
- Anglais professionnel

La pédagogie alterne les phases théoriques, les apprentissages pratiques et les contacts concrets avec les milieux professionnels.

La première année forme aux compétences opérationnelles et à l'apprentissage de la production exécutive en renforçant les connaissances culturelles. La deuxième année forme au développement et à la maîtrise des mécanismes des financements publics et privés dans les circuits de la production, diffusion et distribution.

Durant ces deux années 2011-2013, les étudiants ont produit un court-métrage et un programme original pour une chaîne TV avec les dossiers (note d'intention, synopsis, budgets et financements).

Bac+5 Le contrat de professionnalisation

Contenu de la formation

La dernière année (Bac+5) du cycle s'effectue en contrat de professionnalisation. Elle permet d'acquérir la maîtrise globale du métier : de la production à la commercialisation. L'alternant est capable de proposer et de développer des projets novateurs sur les marchés professionnels français ou internationaux.

- Acquisition de droits et programmes à l'international
- Connaissance des places de marché et ventes internationales
- Coproductions internationales et producers network
- Pratiques juridiques à l'international
- Création de société
- Contenus transmédias
- Brand content musical
- Distribution internationale
- Booking international
- Adaptation d'une œuvre à l'international
- **Création d'un projet original : conception, dossier de production (artistique, budget, financement), pitch devant un jury de professionnels**
- **Mémoire professionnel fondé sur des données chiffrées et retours d'expérience de professionnels et experts interviewés.**

La formation à l'Institut est organisée de façon à ce que les alternants puissent rendre leurs travaux personnels tout en assurant leur présence dans votre entreprise.



Les garanties de l'ISCPA Institut Supérieur des Médias - Paris

- **Diagnostic de vos besoins**
- **Sélection rigoureuse des candidats qui vous sont présentés :**
 - Tous ont déjà été formés en Production à l'ISCPA durant 2 ans
 - Tous sont expérimentés : 7 mois minimum de stages entre 2011 et 2013
 - Chacun peut vous offrir une ou plusieurs compétences spécifiques : comptabilité, marketing, sens artistique, cinéphilie...
- **Ingénierie administrative et financière :**
 - Devis et accompagnement sur le financement de la formation
 - Dossier administratif pris en charge par nos services spécialisés en contrat de professionnalisation (Facturation CIEFA)

Type de contrat

Salariés en contrat de professionnalisation (CDD) avec une période d'essai d'1 mois non renouvelable.

Durée

- Durée : 13 mois (oct. 2013 à oct. 2014)
- Démarrage du contrat : au plus tard le 21 oct 2013

Calendrier / Rythme de l'alternance

(Cf schéma ci-contre)

- Les sept premiers mois (oct. 2013 → avr. 2014) : 2 jours en formation à l'Institut (lundi et mardi) et 3 jours en entreprise (mercredi, jeudi et vendredi)
- Les six mois suivants (mai 2014 → oct. 2014) : en entreprise

Financement de la formation

AFDAS, OPACIF ou autre OPCA.

Rémunération de l'alternant

Selon les dispositions conventionnelles du secteur (Cf tableau ci-contre)

Les avantages pour l'entreprise

- Application de la loi Fillon : réduction des charges.
- Le jeune en contrat de professionnalisation n'est pas pris en compte dans l'effectif de l'entreprise pendant toute la durée de son contrat, sauf en ce qui concerne la tarification de la cotisation accidents du travail (code du travail art. L.981-8 modifié).

Calendrier de l'alternance

2013		2014										
Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct
Lundi, mardi en formation Mercredi, jeudi, vendredi en entreprise							en entreprise					
Rémunération de l'alternant												
	Distribution de film	Audiovisuel et Production cinéma		Édition phonographique								
		Entreprise de 1 à 5 salariés	Entreprise de 5 salariés et plus									
De 21 à 25 ans	80 % du MC (dans la limite de 115% du SMIC)	85 % du SMIC	80 % du MC (sans être inférieur à 85% du SMIC)	80 % du MC								
26 ans et plus	100 % du MC	85 % du MC (sans être inférieur au SMIC)		100 % du MC								
MC = Minimum conventionnel										(Source AFDAS)		

Pour tout renseignement et pour vous aider à définir la fiche de poste de votre futur alternant, contactez :

Sabine ALIM
Chargée des Relations Entreprises

ISCPA Paris
12, rue Alexandre Parodi – 75010 PARIS
Tél. : 01 80 97 65 91 – Fax : 01 80 97 67 31
salimi@groupe-igs.fr

www.iscpa-paris.com